



# LE CANARD DÉCHAÎNÉ



libre ensemble

## SOMMAIRE

P1

- Mutuelle Groupe
- Contrat Prévoyance
- Le CE
- KALIDEA

P2

- GPEC

Directrice de publication

**Dominique TABARIE**

Rédacteur en chef

**Jean-Christophe MONTERA**

Conception

**Thierry FLAQUIERE  
Branislav PETROVSKI**

Ont participé  
à ce numéro

Christine ISSA

Dalila SAIDI

Gérard BERNIGOLE

Eric SANCHEZ

Laurent ARTIGAU

Sylvie BOUQUET

Octavio PEREIRA

Emmanuelle GUILLON

Téléphone :

01 58 38 81 61

Courriel :

contact@unsa.generalis.com

## CONTRAT MUTUELLE DES SALARIES : 0 AUGMENTATION EN 2018

La dernière commission de suivi du contrat **FRAIS DE SANTE** fait état d'un retour à l'équilibre. Il n'y aura donc pas d'augmentation tarifaire en 2018. La bonne gestion des équipes et la mise en place du contrat Responsable, que l'UNSA a âprement négocié dans l'intérêt des salariés et de leur famille, sont récompensées.



## CONTRAT PREVOYANCE GROUPE : L'UNSA REFUSE L'AUGMENTATION !

La direction voudrait nous faire croire que le déséquilibre de notre régime de prévoyance serait de la faute des salariés. La direction devrait plutôt se pencher sur les causes réelles des arrêts de travail en augmentation depuis 2 ans chez les salariés, usés de subir le sous-effectif latent, les déménagements incessants et les changements de politique.



Améliorez la qualité de vie au travail, arrêtez de stresser les salariés et les arrêts de travail diminueront !

## IL FAUT SAUVER LE BUREAU DU CE 😊

Le bureau du CE, composé d'élus de la CGT, CFDT et CFE-CGC, au lieu de jouer les CALIMERO en pleurant partout que les prestations ne seront pas versées en 2018, ferait bien d'apprendre à compter. Sur 17 élus siégeant dans le Comité d'Etablissement, 10 appartiennent à leurs 3 syndicats.

S'ils ne sont pas capables de se mettre d'accord entre eux, c'est leur problème et il faut qu'ils le règlent rapidement dans l'intérêt des salariés.

L'UNSA a voté CONTRE le budget des prestations 2018 car le principe d'égalité de traitement entre les salariés, que nous défendons, n'est pas respecté !



## NON A LA DEMATERIALISATION.

L'UNSA est toujours opposée à la dématérialisation **imposée** des bons KALIDEA, comme la grande majorité des salariés. Manifestement le bureau CE fait encore la sourde oreille.



## POURQUOI L'UNSA A SIGNE LA GPEC !

Tous les jours, les médias nous informent des contenus de réformes lancées (Loi Travail, Retraite, Chômage, Formation Professionnelle...) qui, à terme, vont impacter notre réalité professionnelle.

Tous les jours les médias révèlent des situations désespérées de salariés confrontés à la suppression brutale de leur emploi par défaut d'anticipation d'information..



Tous les jours, nous apprenons qu'à terme des métiers vont disparaître ou évoluer : l'Intelligence Artificielle pouvant aussi potentiellement transformer nos professions !

Tenir compte de ces incertitudes sur la pérennité des emplois a été l'axe central du contenu de cet accord.

L'UNSA s'est efforcée, dans son cahier de revendications, de proposer des solutions pour protéger et sécuriser les emplois et anticiper de futures réorganisations auxquelles personne ne peut s'opposer. L'accord n'est pas parfait mais il a le mérite de prévoir plusieurs alternatives pour protéger nos emplois.

Nous ne reprendrons pas l'ensemble des revendications obtenues, surtout après avoir lu les tracts de nos collègues : « *c'est moi qui l'ai pas fait* ».

Les nouveaux pôles **BOOST** et **MOUV** créeront de nouveaux emplois et une nouvelle évolution professionnelle. La mobilité sera facilitée et les parcours professionnels mieux encadrés.

**La cession d'activités avec transfert des salariés** a fait couler beaucoup d'encre chez nos collègues syndicalistes. Ils auraient mieux fait de participer à la négociation car cela leur aurait permis de comprendre les raisons de ce paragraphe dans l'accord. Nous sommes des assureurs ! Nous vendons des contrats DECES, OBSEQUES, MULTIRISQUES HABITATION.... Et heureusement cela n'entraîne pas le décès ou le feu chez nos clients. Nous anticipons leurs besoins au cas où cela arrive. Nous exerçons notre métier d'Assureur ! La cession d'activités c'est pareil ! Elle est dorénavant prévue dans l'accord GPEC mais cela ne veut pas dire qu'elle sera utilisée. Nous sommes représentants du personnel et nous sommes conscients que cela peut arriver. Et si cela devait arriver, **RIEN** ni **PERSONNE** ne pourra s'y opposer **parce que ce n'est pas illégal ni interdit**.

L'UNSA préfère que les salariés soient accompagnés de la meilleure manière, en anticipant, en prenant des décisions à froid, plutôt que gérer une urgence dans une situation financière difficile où la direction, grâce à la nouvelle loi TRAVAIL, bénéficiera d'un véritable boulevard pour se séparer des salariés sans verser le moindre euro. Notre fonction de représentant du personnel nous oblige à protéger, avec tous les moyens mis à notre disposition, les emplois et les conditions de travail des salariés dans l'entreprise. Contester tout sans apporter la moindre solution c'est facile mais stérile ! Et oser écrire dans un tract que les élus des syndicats signataires ne seraient pas impactés par une cession d'activité est faux, indigne et malhonnête !

**TOUS LES ELUS** sont protégés par leur statut d'élu, qu'ils soient ou non signataires des accords. C'est la loi !

Lorsque vous demanderez l'application de l'accord GPEC, pour une mobilité ou une formation... vous vous rendrez rapidement compte que l'outil est utile et performant. Il faudra juste attendre le 1<sup>er</sup> trimestre pour qu'il soit opérationnel. Et si vous rencontrez des problèmes d'application de cet accord, il faudra contacter les représentants UNSA pour qu'ils vous accompagnent dans vos démarches. Nous avons engagé notre signature et nous prendrons nos responsabilités, comme d'habitude !